AVERTISSEMENTS AGRICOLES

30

DLP -6-4-65 300013

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 12 numéros par an

EDITION DE LA STATION DU MIDI (Tél. 52.73.20)

(ARIÈGE, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRÉNÉES, TARN, TARN-ET-GARONNE)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 11, rue de la Pleau - TOULOUSE.

C. C. P. : TOULOUSE 8614-19

Abonnement annuel 15 F

Supplément n° 4 au bulletin n° 54 1965 - 8

-AVERTISSEMENTS-

/ARBRES FRUITIERS/

TAVELURES DU POIRIER ET DU POMMIER :

Depuis notre dernier bulletin, la végétation à crû d'une manière exceptionnelle de telle sorte que les arbres sont actuellement sans aucune protection. En outre, le nombre de germes (ascospores) susceptibles d'être projetés est très grand. Il faut donc craindre des contaminations très graves à l'occasion des prochaines précipitations. En conséquence, une application soignée devrait être mise en place dès réception.

HOPLOCAMPE DU PRUNIER :

Les insectes circulent depuis quelques jours et ont commencé leur ponte sur les variétés en pleine floraison ou même déjà en cours de défloraison en ce moment.

Pour les variétés japonaises, attendre la chute complète des pétales pour traiter. Pour les variétés dont la floraison ne fait que commencer, intervenir lorsque les 3/4 des pétales seront tombés. Enfin pour les variétés à floraison très tardive, un prochain bulletin indiquera si un traitement s'avère nécessaire. Choisir parmi les insecticides suivants :

- H.C.H. à 100 g de M.A./Hl
- Lindane à 12 g " "
- Parathion éthyle à 20 g "
- Parathion méthyle à 30g "

-INFORMATIONS-

/ARBRES FRUITIERS/

PSYLLE DU POIRIER :

Dans les vergers très contaminés en 1964, une seconde application devrait être mise en place immédiatement.

OIDIUM DU POMMIER :

Les pousses contaminées en 1964 sont bien reconnaissables grâce à leur aspect blanchâtre, farineux. Elles ont déjà donné naissance à des bourgeons porteurs de nombreuses conidies (germes du champignon). Pour prévenir de nouvelles attaques, effectuer un traitement copieux à l'aide d'un produit anti-oïdium. En outre, toutes

P/55

les fois que possible, supprimer les organes malades qui sont à l'origine de l'extension de la maladie.

TAVELURE DU PECHER :

Des fructifications commencent à apparaître sur les rameaux infestés en 1964. On pourrait donc dans les quelques vergers attaqués l'an dernier commencer la protection en employant, autant que possible à la veille de la prochaine pluie, un produit fongicide de synthèse ou bien un soufre mouillable.

CULTURES LEGUMIERES :

- Maladie des taches rouges du fraisier : Les premières taches de Ramularia sont apparues. On évitera l'extension de la maladie en effectuant un nouveau traitement dès la première menace de pluie.
- Désinfection des graines de Melon : Avant le semis, traiter les graines avec l'un des produits suivants : Organo-mercurique, T.M.T.D, Oxyquinoléate de cuivre, en respectant les modes et doses d'emploi prescrits afin d'éviter tout risque de diminution de la faculté germinative.

GRANDE CULTURE :

- Puceron cendré du chou sur Colza : L'expérience de l'an dernier montre que le puceron cendré du chou doit être classé, dans nos régions, parmi les insectes pouvant causer des dégâts notables sur Colza.

Il peut apparaître très tôt en bordures de champs, et à partir de colonies importantes situées sur ces bordures, les ailés peuvent assurer la dispersion de l'insecte à l'intérieur des cultures.

Il est nécessaire d'être vigilant et de détruire ces premières colonies de pucerons.

On peut, pour ce faire, ou traiter spécialement ou utiliser, à l'occasion d'un traitement Méligèthes un produit à action aphicide, efficace à la fois contre les Méligèthes et contre les pucerons.

PROTECTION DES ABEILLES - L'emploi des insecticides organiques de synthèse et des composés arsenicaux est interdit lors de la pleine floraison des cultures.

En outre, si des plantes en fleurs susceptibles d'être visitées par les abeilles se trouvent dans les cultures à traiter, prendre la précaution de les faucher avant l'application ou choisir un insecticide reconnu comme non dangereux pour les abeilles.

Liste des matières actives reconnues non dangereuses pour les abeilles :

- Roténone - Pyréthrines - Diéthion - Toxaphène - Polychlorocamphanes - Dichlorophényltrichloréthanol - Thioquinox - Endosulfan.

RECTIFICATIF à l'Edition spéciale concernant les produits :

- à la page 3, paragraphe C, Rubrique Doryphore poudrage, lire Carbaryl 1.000 grammes de matière active à l'hectare au lieu de 100 grs. de MA/Ha.

TOULOUSE, le I° AVRIL 1965

les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

J. BESSON - E. JOLY

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux

L. IMBERT

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Midi -
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX